

Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FOURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot
Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur
Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin



OBJET :

Amendes de police - programme 2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Conseil Départemental en date du 20 février 2024 relatif à la répartition des recettes provenant « des amendes de police ».

La commission « Voirie » propose :

▪ Travaux relevant de la Sécurité Routière : **40 %**

- Limitation de tonnage, chemin du Canal.

⌘ Conseil Départemental : 68, 80 € HT (172,00 € x 40 %)

⌘ Autofinancement : 103, 20 € HT

▪ Travaux liés au confort des usagers : **20 %**

- Création d'une signalétique « aire de camping-car », route de Moulins.

⌘ Conseil Départemental : 59, 70 € HT (298,50 € x 20 %)

⌘ Autofinancement : 238, 80 € HT

- Installation d'une signalétique pour un commerce isolé, rue du Génétat.

⌘ Conseil Départemental : 69, 40 € HT (347, 00 € x 20 %)

⌘ Autofinancement : 277, 60 € HT

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 003-210301735-20240403-DEL2024009-DE

SLOW

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement des 3 projets cités ci-dessus.
- autorise Madame le Maire de solliciter une aide Départementale relative à la répartition des recettes provenant « des amendes de police 2024 » pour financer en partie ces projets.

Fait à Molinet, le 3 avril 2024

Le Maire,
Annie-France MONDELIN



Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FOURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot

Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur

Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin

OBJET :

Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le code général de la fonction publique et, notamment, les articles L.4, L.712-1, L.712-13, L.713-2 et L.714-4 ;

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents,

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 22 février 2024,

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle,

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sont les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public) ainsi que les assistants maternels et les assistants familiaux.

Les employeurs pouvant mettre en place cette prime sont les collectivités et les établissements mentionnés à l'[article L.4 du code général de la fonction publique](#) et les groupements d'intérêt public, à l'exception de ceux de l'État et relevant de l'article L. 5 du même code.

Les agents, pour percevoir cette prime, doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, de laquelle viennent en déduction la GIPA et les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1^{er} du décret n°2019-133 dans la limite du plafond prévu à l'article 81 quater du code général des impôts.

Sont expressément exclus du bénéfice de cette prime :

- Les agents publics éligibles à la prime prévue au I de l'article 1^{er} de la loi du 16 août 2022,
- Les élèves et étudiants en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L.124-1 du code de l'éducation.

Les montants

Considérant que les montants de la prime tels que fixés par le décret sont des montants plafonds, les montants applicables seront les suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret	Montant fixé par la collectivité ou l'établissement ou le groupement
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

Les montants susmentionnés feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 003-210301735-20240403-DEL2024010-DE

SLO

Les modalités de versement

La prime est versée par la collectivité territoriale qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023. Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime de pouvoir d'achat fera l'objet d'un versement unique, pour un versement total effectué avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime de pouvoir d'achat sera déterminée par l'autorité territoriale, pour chaque agent éligible, par voie d'arrêté individuel.

La prime de pouvoir d'achat est cumulable avec toutes les primes et indemnités perçues par l'agent, sauf la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- instaure la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus.
- autorise l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- prévoit les crédits correspondants au budget.

Fait à Molinet, le 3 avril 2024

Le Maire,
Annie-France MONDELIN



Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FOURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot

Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur

Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin

OBJET :

Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités - année 2024

Madame le Maire rappelle :

La commune recrute des personnels en qualité d'agents contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées, telles que des missions spécifiques ou surcroît d'activité. Elle recrute également des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Ces emplois relèvent de la catégorie C.

Ces agents assureront des fonctions à temps complet ou à temps non complet.

L'article L 332-3 du code général de la fonction publique autorise à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- à un accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23 2°). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 003-210301735-20240403-DEL2024011-DE

SLOW

Conformément à l'article L 313-1 du même code, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- décide pour l'année 2024 et sous réserve des crédits inscrits au budget primitif 2024, la création d'emplois, non permanents, pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités,
- autorise Madame le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

Madame le Maire est chargée de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal.

Fait à Molinet, le 3 avril 2024

Le Maire,
Annie-France MONDELIN



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 003-210301735-20240403-DEL2024012-DE

S'LO

Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot

Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur

Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin

OBJET :

Création emploi permanent

Madame le Maire rappelle :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal de créer un emploi permanent.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- créé, à compter du 1^{er} mai 2024 :

- ↳ un emploi permanent de Rédacteur pour une durée hebdomadaire de 35 h, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique.

Madame le Maire est chargée de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal.

Fait à Molinet, le 3 avril 2024


Le Maire,
Annie-France MONDELIN

Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FOURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot
Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur
Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin

OBJET :

Tableau des effectifs du personnel communal

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide
que le tableau des effectifs du personnel communal sera le suivant :

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2024**+ Emplois titulaires ou stagiaires à Temps complet**

Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	DEUX	TC
Rédacteur stagiaire	UN	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	UN	TC
Technicien	UN	TC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	DEUX	TC
ATSEM	UN	TC
Adjoint technique	UN	TC

+ Emplois titulaires ou stagiaires à Temps non complet

Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	UN	TNC
Adjoint d'animation	UN	TNC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	UN	TNC
Adjoint technique	UN	TNC

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 003-210301735-20240403-DEL2024013-DE

SLOW

A PARTIR DU 3 AVRIL 2024

↳ Emplois titulaires ou stagiaires à Temps complet

Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	DEUX	TC
Rédacteur stagiaire	UN	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	UN	TC
Technicien	UN	TC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	DEUX	TC
ATSEM	UN	TC
Adjoint technique	UN	TC

↳ Emplois titulaires ou stagiaires à Temps non complet

Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	UN	TNC
Adjoint d'animation	UN	TNC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	UN	TNC
Adjoint technique	UN	TNC

↳ Emplois non permanents

Adjoint technique	TROIS	TC
Adjoint Animation	UN	TNC

A PARTIR DU 1^{er} MAI 2024

↳ Emplois titulaires ou stagiaires à Temps complet

Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	DEUX	TC
Rédacteur stagiaire	DEUX	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	UN	TC
Technicien	UN	TC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	DEUX	TC
ATSEM	UN	TC
Adjoint technique	UN	TC

↳ Emplois titulaires ou stagiaires à Temps non complet

Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	UN	TNC
Adjoint d'animation	UN	TNC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	UN	TNC
Adjoint technique	UN	TNC

↳ Emplois non permanents

Adjoint technique	TROIS	TC
Adjoint Animation	UN	TNC

Fait à Molinet, le 3 avril 2024

Le Maire,
Annie-France MONDELIN



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 003-210301735-20240403-DEL2024014-DE

S²LOW

Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FOURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot

Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur

Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin

OBJET :

Participation aux frais de fonctionnement des Ecoles de Digoin pour l'année scolaire 2023/2024

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal :

La commune de Digoin a fixé le montant des participations aux frais de fonctionnement à 550 € pour un élève de niveau élémentaire et 800 € pour un élève de niveau maternel.

Deux enfants de Molinet sont concernés par cette disposition pour l'année scolaire 2023/2024.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à éditer le mandat correspondant aux futurs frais facturés par la commune de Digoin, soit 1 100 €.

Fait à Molinet, le 3 avril 2024

Le Maire,
Annie-France MONDELIN



Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FOURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE


Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot

Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur

Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin


OBJET :

Compte Financier Unique (CFU)

Madame le Maire expose :

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi des Finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mettre en œuvre le Compte Financier Unique, ces entités doivent remplir les prérequis suivants :

- Délibérer en faveur de l'adoption du cadre budgétaire et comptable des métropoles défini par les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du CGCT déclinés dans l'instruction budgétaire et comptable M57, le cas échéant ;
- Dématérialiser les documents budgétaires au format XML.

Pour information, le principe est que le budget principal et ses budgets annexes produisent des comptes sous le même format (sauf cas particulier des budgets années M22 non éligibles au CFU).

La commune ayant délibéré en faveur de l'adoption de la nomenclature M57 en date du 23.06.2022 et effectuant la dématérialisation des documents budgétaires au format XML, elle réunit les conditions requises pour la mise en œuvre du CFU.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 003-210301735-20240403-DEL2024015-DE

SLO

Le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

La transmission du CFU au représentant d'Etat aux fins de contrôle budgétaire, sera effectuée par la collectivité.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- valide la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.

Fait à Molinet, le 3 avril 2024

Le Maire,
Annie-France MONDELIN



Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FOURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot
Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur
Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin

OBJET :
Subventions communales 2024

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'inscrire pour l'exercice 2024, les subventions suivantes au budget primitif :

▪ ALM activités périscolaires + Noël des écoliers	500 €
▪ Club du Temps de Vivre	110 €
▪ Comité des œuvres sociales de la Ville de Digoïn	60 €/enfant
▪ APF France handicap → 5 Molinetois bénéficiaires	30 €/bénéficiaire
▪ Les Restos du Cœur de l'Allier	50 €
▪ Entr'actes et Sabotée	110 €
▪ Gym Sympa	110 €
▪ Gym Sympa (subvention exceptionnelle)	40 €
▪ CEN (subvention exceptionnelle)	30 €
▪ Vouzance & Loire	50 €
▪ CATM AFN	110 €
❖ Encart publicitaire s/la plaquette de présentation du canton élaborée par les Jeunes Agriculteurs de l'Allier	90 €

⊗ 30 €/élèves pour les Centres de Formations, les Maisons Familiales, Lycées, Collèges Professionnels et autres organismes accueillant des habitants de Molinet.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 003-210301735-20240403-DEL2024017-DE

SLOW

Pour la demande de subvention de l'Union des Cyclistes de Digoin (UCD), qui organise la course lors de la Fête Patronale, le Conseil Municipal vote, après un tour de table, 1 Pour, 4 Abstentions et 9 Contre et décide de ne pas octroyer de subvention.

Pour la demande de subvention exceptionnelle du refuge « Annie-Claude Miniau/ADPA », le Conseil Municipal vote, après un tour de table, 10 Abstentions et 4 Contre et décide ne pas donner suite.

Chaque année, il sera demandé aux associations d'établir une demande conforme (demande type, bilan financier, budget prévisionnel, etc...) pour solliciter auprès de la commune une subvention selon les directives applicables pour ce genre de sollicitation.

Fait à Molinet, le 3 avril 2024

Le Maire,
Annie-France MONDELIN



Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FOURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot

Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur

Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin

OBJET :

Financement du poste de refoulement « rue de la Verne »

Suite à la réalisation des travaux de remplacement du poste de refoulement « rue de la Verne » courant 2023, la commune de Chassenard participera financièrement à ces travaux.

Cette participation est déterminée par rapport au nombre de branchements dont le chiffrage a été fourni par les services de la Sologne Bourbonnaise.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des éléments de calculs selon le nombre de branchements pour Molinet (56 branchements réels) et Chassenard (47 branchements réels).

Madame le Maire rappelle le coût des travaux 60 910 € HT et la subvention « FAIR » perçue de 6091 €.

Le plan de financement établi sera communiqué à la commune de Chassenard. Cette dernière devra inscrire au budget annexe assainissement, la part qui lui incombe pour le remboursement d'une partie des travaux, sous la forme d'une participation financière versée au budget annexe assainissement de Molinet.

A partir de tous ces éléments, la commune de Molinet et la commune de Chassenard inscriront dans leurs budgets respectifs les montants suivants :

- Financement des travaux : 60 910 € - 6 091 € = 54 819 €
 - ↳ pour la commune de Molinet → 54 819 € x 54 % = 29 602, 26 €
 - ↳ pour la commune de Chassenard → 54 819 € x 46 % = 25 216, 74 €



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 003-210301735-20240403-DEL2024018-DE

SLO

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve la répartition financière relative au remplacement du poste de refoulement entre les communes de Molinet et de Chassenard.

Fait à Molinet, le 3 avril 2024

Le Maire,
Annie-France MONDELIN



Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FOURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot

Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur

Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin

OBJET :

Reversement du budget Assainissement au Budget principal

Vu les dispositions de l'article L 2224-1 du CGCT,

Madame le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'affecter une partie de l'excédent d'investissement du budget « Assainissement » vers le Budget principal de la commune. Cela a été expressément prévu par le 3° des articles R.2221-48 et 90 du Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant que l'excédent d'investissement du budget « Assainissement » n'est pas nécessaire au financement de dépenses devant être réalisées à moyen terme.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de verser la somme de 14 000 € du budget « Assainissement » au budget « Commune ».

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Décide qu'une partie de l'excédent d'investissement du budget « Assainissement », exercice 2024, soit la somme de 14 000 €, soit reversée au Budget Principal 2024 de la commune.
- Inscrit au compte 1068 la dépense pour le budget assainissement. La recette est prévue au compte 1068 au budget principal.

Fait à Molinet, le 3 avril 2024


Le Maire,
Annie-France MONDELIN

IV - ANNEXES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

<p>Présenté par Madame le Maire, A MOLINET, le 03/04/2024 Madame le Maire, Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire Madame le Maire s'étant retiré lors du vote. A MOLINET, le 03/04/2024</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents:11 Nombre de suffrages exprimés :13 VOTES - Pour :13 Contre :0 Abstentions :0</p> <p>Date de convocation : 27/03/2024</p>
Les membres du Conseil Municipal,	
	
<p>Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 03/04/2024</p> <p style="text-align: center;">A MOLINET, le 03/04/2024</p>	

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurat ion(s) :

ARNOUX Michel donne procurat ion à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procurat ion à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurat ion à PRIEUR Nicole

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024. A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** : PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

et publication du

03 avril 2024

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	193 848,00
	Réalisé :	185 485,87
	Reste à réaliser :	8 290,00
Recettes	Prévu :	193 848,00
	Réalisé :	105 944,22
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 292 102,00
	Réalisé :	1 043 844,34
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 292 102,00
	Réalisé :	1 367 371,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-79 541,65
Fonctionnement :	323 526,92
Résultat global :	243 985,27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



COMMUNE DE MOLINET - 2023

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
204	2131	Bâtiments publics	26 000,00	21 195,79	4 804,21	0,00	4 800,00
Opération n°204 AMENAGEMENTS BAT. COMMUNAUX			26 000,00	21 195,79	4 804,21	0,00	4 800,00
210	2188	Autres immobilisations corporelles	8 200,00	4 190,28	4 009,72	0,00	3 490,00
210	2156	Matériel & outillage d'incendie et de défensc civile	0,00	509,84	-509,84	0,00	0,00
Opération n°210 ACHAT MATERIEL			8 200,00	4 700,12	3 499,88	0,00	3 490,00
Total Dépenses d'investissement			34 200,00	25 895,91	8 304,09	0,00	8 290,00
Total Dépenses			34 200,00	25 895,91	8 304,09	0,00	8 290,00

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

SLOW

ID : 003-210301735-20240403-DELCACOMM2023-BF

COMMUNE DE MOLINET - 2023

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
204	1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	1323	Départements	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00
Opération n°204 AMENAGEMENTS BAT. COMMUNAUX			0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00
	10222	FCTVA	10 360,00	11 719,67	1 359,67	0,00	0,00
	10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	7 864,76	2 864,76	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et res			15 360,00	19 584,43	4 224,43	0,00	0,00
	13251	GFP de rattachement	0,00	6 091,00	6 091,00	0,00	0,00
	1345	Amendes de radars auto. et amendes de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement r			0,00	6 091,00	6 091,00	0,00	0,00
Total Recettes d'investissement			15 360,00	27 175,43	11 815,43	0,00	0,00
Total Recettes			15 360,00	27 175,43	11 815,43	0,00	0,00

Fait à MOLINET le 11/01/2024

Signature - Cachet



Envoyé en préfecture le 09/04/2024
 Reçu en préfecture le 09/04/2024
 Publié le
 ID : 003-210301735-20240403-DELCACOMM2023-BF

SLOW

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurat ion(s) :

ARNOUX Michel donne procurat ion à LASSOT Philippe, LALLIAS Gérard donne procurat ion à MONDELIN Annie, BOURRACHOT Céline donne procurat ion PRIEUR Nicole

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024	AFFECTATION DES RESULTATS 2023
---------------	--------------------------------

et publication du
03 avril 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	70 671,86
	- un excédent reporté de :	394 198,78
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	323 526,92
	- un déficit d'investissement de :	79 541,65
	- un déficit des restes à réaliser de :	8 290,00
	Soit un besoin de financement de :	87 831,65

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	323 526,92
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	87 831,65
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	236 950,06
<u>(235 695,27 + 1 254,79 d'excédent du budget CCAS dissout au 31.12.2023)</u>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	79 541,65

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Molinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

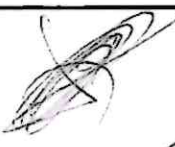


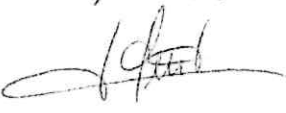
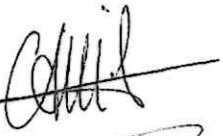



Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :11
Nombre de suffrages exprimés :13
VOTES	
- Pour :13
Contre :0
Abstentions :0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Madame le Maire,
 A MOLINET, le 03/04/2024
 Madame le Maire,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 Madame le Maire s'étant retiré lors du vote.
 A MOLINET, le 03/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,

Ricaud


Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 03/04/2024

A MOLINET, le 03/04/2024

Séance du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procuration(s) :

ARNOUX Michel donne procuration à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procuration à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procuration à PRIEUR Nicole

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

et publication du
03 avril 2024

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	156 025,00
	Réalisé :	137 157,66
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	156 025,00
	Réalisé :	162 116,92
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	226 862,00
	Réalisé :	226 009,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	226 862,00
	Réalisé :	236 657,55
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	24 959,26
Fonctionnement :	10 648,50
Résultat global :	35 607,76

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurator(s) :

ARNOUX Michel donne procurator à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procurator à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurator à PRIEUR Nicole

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024. A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** : PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

et publication du
03 avril 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	10 187,16
	- un excédent reporté de :	461,34
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 648,50
	- un excédent d'investissement de :	24 959,26
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	24 959,26
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	10 648,50
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	10 648,50
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	24 959,26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Molinet

Le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



IV - ANNEXES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents:14
 Nombre de suffrages exprimés :13
 VOTES - Pour :13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Madame le Maire,
 A MOLINET, le 03/04/2024
 Madame le Maire,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 Madame le Maire s'étant retiré lors du vote.
 A MOLINET, le 03/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 03/04/2024

A MOLINET, le 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurator(s) :

ARNOUX Michel donne procurator à LASSOT Philippe, LALLIAS Gérard donne procurator à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurator à PRIEUR Nicole

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024. A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
--

et publication du
03 avril 2024

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	21 366,00
	Réalisé :	21 314,67
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	21 366,00
	Réalisé :	10 565,43
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	14 970,00
	Réalisé :	2 057,43
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	14 970,00
	Réalisé :	14 970,74
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-10 749,24
Fonctionnement :	12 913,31
Résultat global :	2 164,07

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 003-210301735-20240403-DELAFREMULT2023-BF

Séance du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurations(s) :

ARNOUX Michel donne procuration à LASSOT Philippe, LALLIAS Gérard donne procuration à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procuration à PRIEUR Nicole

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** : PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

et publication du 03 avril 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	10 693,61
	- un excédent reporté de :	2 219,70
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 913,31
	- un déficit d'investissement de :	10 749,24
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	10 749,24
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	12 913,31
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	10 749,24
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 164,07
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	10 749,24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Molinet

le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance




IV - ANNEXES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents:11
Nombre de suffrages exprimés :13
VOTES - Pour :13
Contre :0
Abstentions :0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Madame le Maire,
A MOLINET, le 03/04/2024
Madame le Maire,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
Madame le Maire s'étant retiré lors du vote.
A MOLINET, le 03/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 03/04/2024

A MOLINET, le 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurator(s) :

ARNOUX Michel donne procurator à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procurator à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurator à PRIEUR Nicole

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
02 février 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
02 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 février 2023. A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** PIGERON Pierre-Yves

09 février 2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

et publication du

09 février 2023

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	58 888,00
	Réalisé :	58 886,49
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	58 888,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 414,00
	Réalisé :	2 412,90
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 414,00
	Réalisé :	2 414,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-58 886,49
Fonctionnement :	1,10
Résultat global :	-58 885,39

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

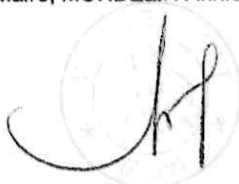
Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire, MONDELIN Annie France

le(s) secrétaire(s) de séance



L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurator(s) :

ARNOUX Michel donne procurator à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procurator à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurator à PRIEUR Nicole

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

et publication du
03 avril 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	1 436,46
	- un déficit reporté de :	1 435,36
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1,10
	- un déficit d'investissement de :	58 886,49
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	58 886,49
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	1,10
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1,10
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	58 886,49

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire MONDELIN Annie France

le(s) secrétaire(s) de séance

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procuration(s) :

ARNOUX Michel donne procuration à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procuration à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procuration à PRIEUR Nicole

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024
A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024
et publication du
03 avril 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de Molinet que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL de Molinet,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurator(s) :

ARNOUX Michel donne procurator à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procurator à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurator à PRIEUR Nicole

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024
et publication du
03 avril 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire de Molinet expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire de Molinet le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal de Molinet,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurations :

ARNOUX Michel donne procuration à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procuration à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procuration à PRIEUR Nicole

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
02 février 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
02 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 février 2023

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
MAGNETTE Valérie

09 février 2023

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

et publication du
09 février 2023

Madame le Maire de Molinet expose aux membres du Conseil Municipal de Molinet que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire de Molinet le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal de Molinet en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal de Molinet,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurations :

ARNOUX Michel donne procuration à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procuration à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procuration à PRIEUR Nicole

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024
A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

et publication du
03 avril 2024

Madame le Maire de Molinet expose aux membres du Conseil Municipal de Molinet que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire de Molinet le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire, MONDELIN Annie France

le(s) secrétaire(s) de séance

IV - ANNEXES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents:14
Nombre de suffrages exprimés :14
VOTES - Pour :14
Contre :0
Abstentions :0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Madame le Maire,
A MOLINET, le 03/04/2024
Madame le Maire,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
Madame le Maire s'étant retiré lors du vote.
A MOLINET, le 03/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 03/04/2024

A MOLINET, le 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurator(s) :

ARNOUX Michel donne procurator à LASSOT Philippe, LALLIAS Gérard donne procurator à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurator à PRIEUR Nicole

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024
A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du

03 avril 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 217 752,00

Recettes : 226 042,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 171 811,00

Recettes : 1 171 811,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	226 042,00	(dont 8 290,00 de RAR)
Recettes :	226 042,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	1 171 811,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 171 811,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : MONDELIN - PRIEUR - LASSOT - JEHANNO
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - FOURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Pierre-Yves Pigeron

Absent (e) excusé (e) :

Michel Arnoux donne pouvoir de vote à Philippe Lassot
Céline Bourrachot donne pouvoir de vote à Nicole Prieur
Gérard Lallias donne pouvoir de vote à Annie-France Mondelin

OBJET :

Vote des taxes Budget Primitif 2024

Madame le Maire rappelle :

La hausse de la taxe foncière sera au minimum de 3,9 % cette année en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui servent de base au calcul de la taxe foncière.

La Dotation Globale Forfaitaire attribuée à la commune a été divisée par 3.

Le résultat de fonctionnement de 2023 est déficitaire de 65 000 €, alors qu'il était excédentaire de 54 000 € en 2022.

Cette forte dégradation vient d'une progression des dépenses de 15 % alors que parallèlement les recettes stagnent.

La commune subit de plein fouet la hausse des dépenses d'électricité de 62 % entre 2022 et 2023. A un moindre degré les dépenses d'alimentation progressent de 17 % et l'entretien courant de 21 %.

Par ailleurs, pour honorer l'ensemble des travaux prévus en 2024, il serait nécessaire de revoir les taux des trois taxes communales.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 003-210301735-20240403-DELTAXES2024-BF

SLOW

Pour toutes ces raisons, Madame le Maire propose de relever le taux communal de la taxe foncière et de procéder au vote :

- 2 contre une augmentation
- 1 Pour une hausse de 3, 82 %
- 9 Pour une hausse de 7, 00 %
- 2 Pour une hausse de 10, 00 %

Après délibération, le Conseil Municipal :

- fixe les taux des trois taxes communales :

⌘	taxe foncière :	28, 00 %
⌘	taxe foncière non bâtie :	11, 48 %
⌘	taxe d'habitation s/résidences secondaires :	4, 71 %

- autorise Madame le Maire à signer en conséquence l'état fiscal n°1259 (Année 2024) tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait à Molinet, le 3 avril 2024

Le Maire,
Annie-France MONDELIN



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	803
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	62 289
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	4 318
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>
Cofisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	298 881
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	22 614
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	73 400
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	13 172
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,338739
d. Taux FB commune 2020	3,30
e. Taux FB département 2020	22,87

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2024 15	de 2023 14	de 2024 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	42,79	106,98	11,80000	11,80000	95,18	11,80000	95,18
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	36,42	127,05	12,70000	12,70000	114,35	12,70000	114,35
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,80	64,50	18,87000	18,87000	45,63	18,87000	45,63
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	11,81
b. Taux maximum de la majo	0,788

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

--	--

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
 Reçu en préfecture le 09/04/2024
 Publié le
 D : 003-210301735-20240403-DELTAXES2024-BF

RE
 NOMIE
 INCES
 SOUVERAINETÉ
 BELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 173 MOLINET
 ARRONDISSEMENT : 03 VICHY
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MOULINS

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024
 SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
pièce bâtie (TFB)	1 304 840	26,17	95,18	1 314 000	343 874	28,00	367 920
Taxe foncière non bâties (TFNB)	123 645	10,73	114,35	128 300	13 787	11,48	14 729
Taxe d'habitation (TH)	83 893	4,40	45,63	73 400	3 230	4,71	3 457
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	360 871		386 106
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	28,00		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	386 106	11,48		
Taxe d'habitation (TH)	360 871	4,71		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

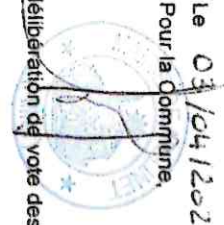
II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		67 410	0	0	- 268 580	- 201 170

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	A MOULINS	Le 08 MARS 2024	Le 03/04/2024
386 106	- 201 170	184 936			

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



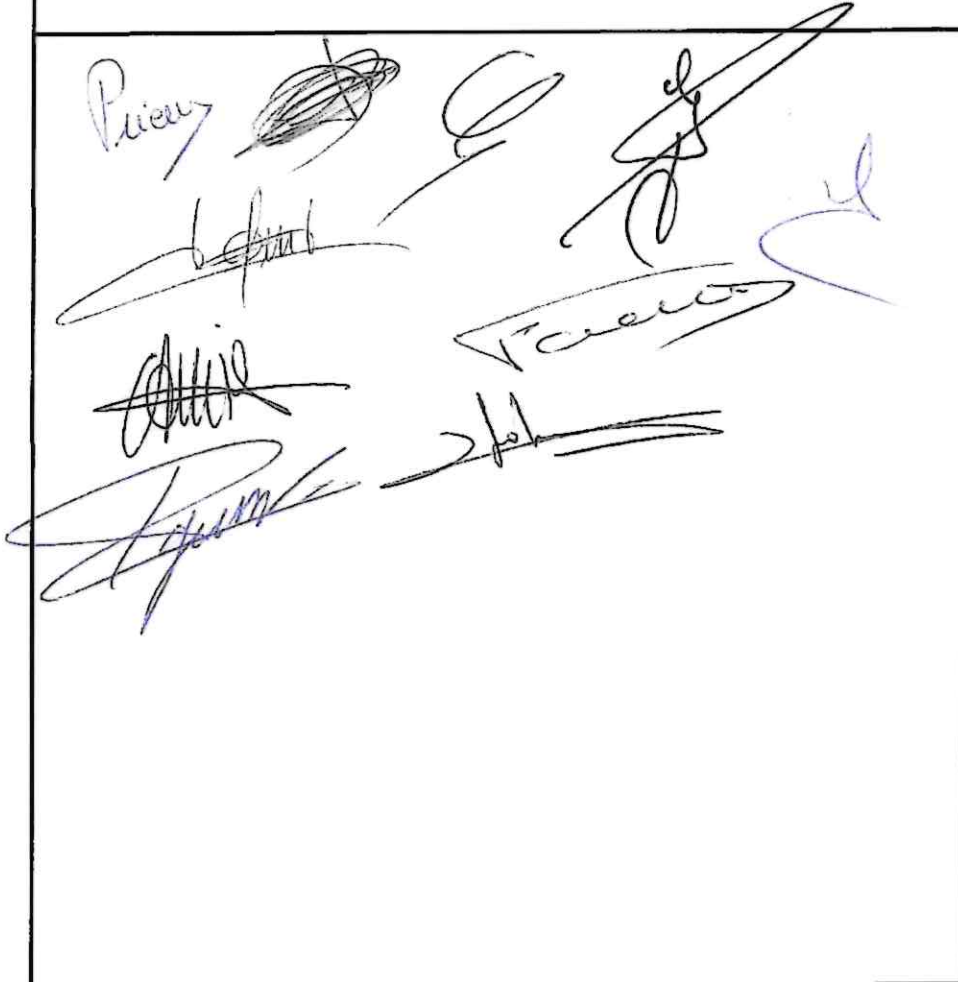
IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents:	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES	
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Madame le Maire,
 A MOLINET, le 03/04/2024
 Madame le Maire,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 Madame le Maire s'étant retiré lors du vote.
 A MOLINET, le 03/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,



A collection of approximately 14 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid pattern. The signatures vary in style and legibility, representing the members of the Municipal Council.



A single handwritten signature in black ink at the top. Below it is an official circular stamp of the 'MUNICIPALITE DE MOLINET' (Municipality of Molinet), featuring a coat of arms in the center and the words 'MUNICIPALITE DE MOLINET' around the perimeter.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 03/04/2024

A MOLINET, le 03/04/2024

Séance du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurator(s) :

ARNOUX Michel donne procurator à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procurator à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurator à PRIEUR Nicole

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024. A(On)t été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** : PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024
et publication du
03 avril 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 87 632,00
Recettes : 87 632,00

Fonctionnement

Dépenses : 196 069,00
Recettes : 196 069,00

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	87 632,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	87 632,00	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	196 069,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	196 069,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Molinet

Le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT
JEHANNO - LALLIAS - BOURRACHOT - FURNAL
CASSIER - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Philippe Lassot

Absent (e) excusé (e) :

Gérard Guinet donne pouvoir de vote à Yohan Cuissinat
Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à Laurence Jehanno
Lucile Carvalheiro donne pouvoir de vote à Michel Arnoux

OBJET :

Taxe et redevance Assainissement 2024.

Madame le Maire rappelle :

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 15 décembre 2022, avait voté la taxe d'assainissement à 1,40 € HT/m³ et augmenté la redevance à 32 € HT pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à main levée :


- à l'unanimité des membres présents ou représentés, augmente la taxe d'assainissement à 1,50 € HT/m³ et,
- par 12 votes Pour 35 €, 2 votes Contre, à la majorité, augmente la redevance à 35 € HT à compter du 1^{er} janvier 2024.



Fait à Molinet, le 6 novembre 2023



Le Maire,
Annie-France MONDELIN

IV - ANNEXES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

	Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents:14 Nombre de suffrages exprimés :14 VOTES - Pour :14 Contre :0 Abstentions :0
Date de convocation : 27/03/2024	
Présenté par Madame le Maire, A MOLINET, le 03/04/2024 Madame le Maire, Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire Madame le Maire s'étant retiré lors du vote. A MOLINET, le 03/04/2024	
Les membres du Conseil Municipal,	

	
--	---

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 03/04/2024

A MOLINET, le 03/04/2024

Séance du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurator(s) :

ARNOUX Michel donne procuration à LASSOT Philippe, LALLIAS Gérard donne procuration à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procuration à PRIEUR Nicole

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du

03 avril 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 14 750,00

Recettes : 14 750,00

Fonctionnement

Dépenses : 7 861,00

Recettes : 7 861,00

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	14 750,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	14 750,00	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	7 861,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	7 861,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

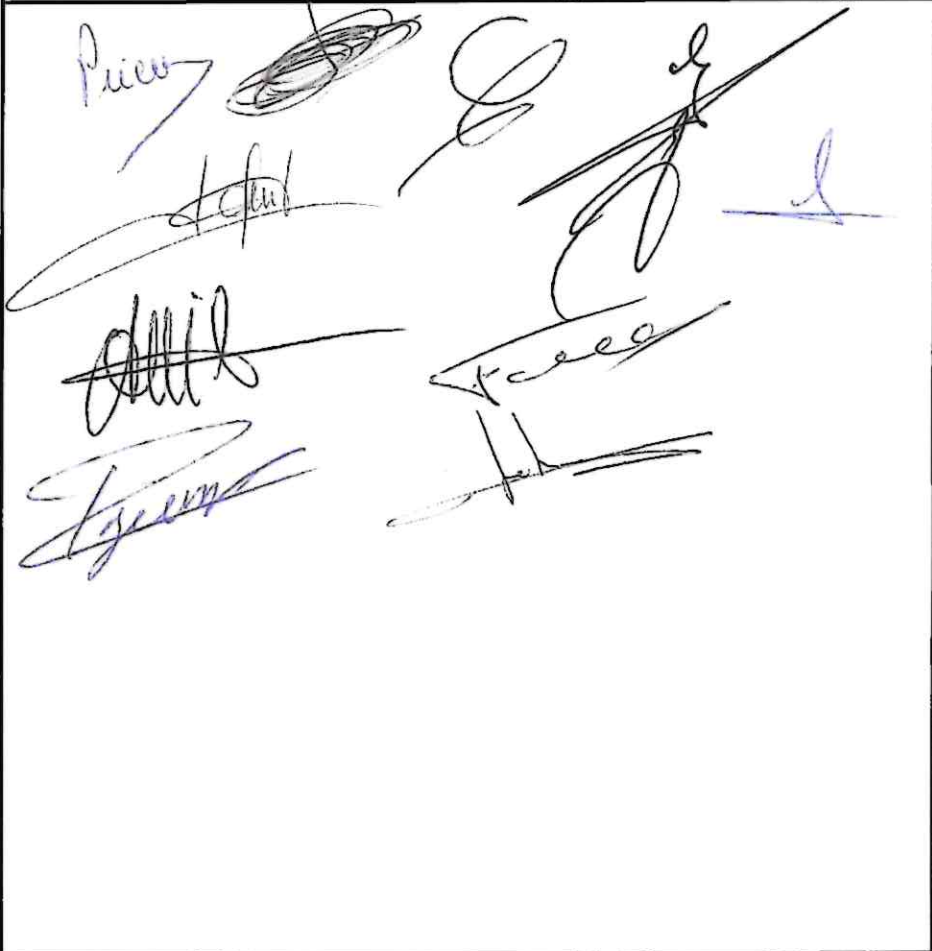
Fait à Molinet

le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance

IV - ANNEXES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

	14
Nombre de membres en exercice :	
Nombre de membres présents:14
Nombre de suffrages exprimés :14
VOTES - Pour :14
Contre :0
Abstentions :0
Date de convocation : 27/03/2024	
Présenté par Madame le Maire, A MOLINET, le 03/04/2024 Madame le Maire, Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire Madame le Maire s'étant retiré lors du vote. A MOLINET, le 03/04/2024	
Les membres du Conseil Municipal,	





Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 03/04/2024

 A MOLINET, le 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurator(s) :

ARNOUX Michel donne procurator à LASSOT Philippe - LALLIAS Gérard donne procurator à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurator à PRIEUR Nicole

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2024
A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PIGERON Pierre-Yves

03 avril 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du
03 avril 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 58 887,00

Recettes : 58 887,00

Fonctionnement

Dépenses : 28 074,00

Recettes : 28 074,00

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	58 887,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	58 887,00	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	28 074,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	28 074,00	(dont 0,00 de RAR)


Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Molinet

Le Maire, MONDELIN Annie France

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le ID : 003-210301735-20240403-CACCAS2023-BF	
--	---

IV - ANNEXES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

	14
Nombre de membres en exercice :	
Nombre de membres présents:21
Nombre de suffrages exprimés :13
VOTES - Pour :13
Contre :0
Abstentions :0
Date de convocation : 27/03/2024	
<p>Présenté par Madame le Maire, A MOLINET, le 03/04/2024 Madame le Maire, Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire Madame le Maire s'étant retiré lors du vote. A MOLINET, le 03/04/2024</p>	
Les membres du Conseil Municipal,	



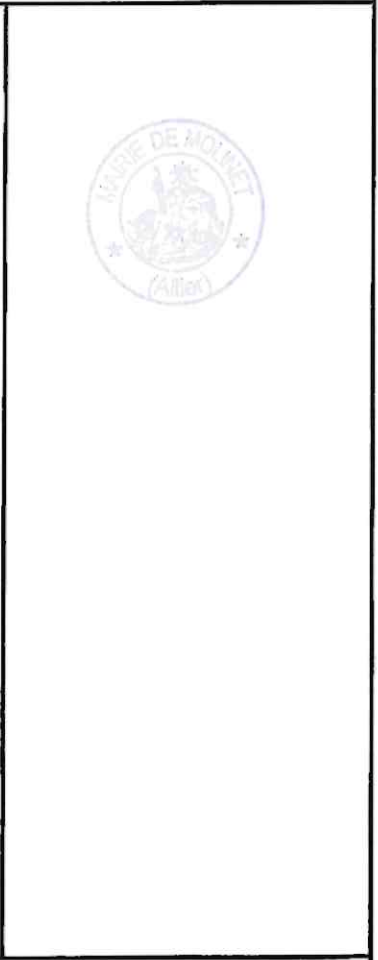










Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 03/04/2024

A MOLINET, le 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurat ion(s) :

ARNOUX Michel donne procurat ion à LASSOT Philippe, LALLIAS Gérard donne procurat ion à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurat ion PRIEUR Nicole

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

03 avril 2024

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

PIGERON Pierre-Yves

et publication du

03 avril 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Madame le Maire rappelle que le CCAS a été dissout en date du 31.12.2023.

Le conseil Municipal vote le compte administratif du CCAS de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	8 010,00
	Réalisé :	7 359,43
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	8 010,00
	Réalisé :	8 614,22
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	1 254,79
Résultat global :	1 254,79

Cet excédent sera porté au compte 002 du budget principal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

MONDELIN Annie, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

Procurat ion(s) :

ARNOUX Michel donne procurat ion à LASSOT Philippe, LALLIAS Gérard donne procurat ion à MONDELIN Annie et BOURRACHOT Céline donne procurat ion PRIEUR Nicole

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
27 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

03 avril 2024

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

PIGERON Pierre-Yves

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

et publication du

03 avril 2024

Madame le Maire rappelle que le CCAS a été dissout en date du 31.12.2023.

Elle expose aux membres du Conseil Municipal de Molinet que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL de Molinet,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance

